

Cahier de doléances du Tiers État de Fontaine-la-Gaillarde (Yonne)

Cahier des plaintes, doléances et remontrances du Tiers-état de la paroisse de Fontaine-la-Gaillarde, élection de Sens.

Ce qui est à désirer pour le bien de l'État et du peuple :

L'impôt territorial payable en nature par tous les sujets du Roi, nobles et jouissant des privilèges de la noblesse.

Les paroisses remises en possession des biens communaux envahis par les seigneurs sous différents prétextes et ordre donné aux greffes de fournir les papiers que l'on demandera à cet effet.

Des chirurgiens dans chaque district, payés par l'État pour aller aux secours des pauvres malades qui meurent n'ayant pas le moyen de payer des chirurgiens qui mettent leurs courses et leurs médicaments à des prix excessifs.

Les dîmes remises aux curés suivant la première institution ou bien une augmentation raisonnable de la portion congrue qui les mette en état de vivre d'une manière conforme à leur état et leur procurer la douce satisfaction d'être utiles à leurs malheureux habitants ; ou, ce qui serait avantageux à l'État, de mettre tous les bénéfices à égalité de revenus, en proportion de leurs charges, et le surplus employé à des établissements, tels que des maisons de refuge pour les hommes et femmes veuves et infirmiers hors d'état de pourvoir à leur subsistance.

Le casuel supprimé, les curés étant en état de vivre sans y avoir recours.

Objets à supprimer pour le bien du peuple :

1° Les aides et gabelles, source d'une infinité de procès et la ruine du pauvre peuple ; l'impôt territorial suppléerait d'une manière bien plus lucrative pour le bien de l'État à cet impôt ruineux ;

2° Le sel, étant d'une grande nécessité et très utile pour la conservation de certains animaux, devrait être mis dans le commerce comme toutes les denrées de première nécessité et, par ce moyen, deviendrait d'un prix médiocre et donnerait aux habitants des campagnes la facilité de faire beaucoup d'élevages qui, sans ce secours, ne peuvent venir à profit ;

3° Les huissiers priseurs, dont les droits sont trop onéreux ;

4° La trop grande abondance de gibier qui mangent et ravagent les emblaves et détruisent les plus belles espérances des particuliers et laboureurs, surtout les lapins dans certains cantons ;

5° Ne pas permettre le transport des grains hors du Royaume, et pour cela avoir dans chaque ville de département des greniers pour y mettre en réserve des grains pour subvenir aux années de disette, et empêcher que les grains ne soient à trop bas prix, ce qui serait un autre inconvénient préjudiciable aux cultivateurs ;

6° Simplifier les formes de la justice et la trouver dans son lieu, la longueur des procédures étant ordinairement la ruine d'une infinité de familles ;

7° Ne point permettre aux seigneurs d'avoir plusieurs colombiers de pied dans une même paroisse et n'avoir de pigeons qu'en proportion de leurs exploitations.

8° Obliger les seigneurs à faire exécuter les lois et ordonnances des souverains et mettre l'ordre dans leurs paroisses.

Tels sont les vœux, plaintes et doléances des habitants de Fontaine-la-Gaillarde qu'ils ont rédigés et donnés à leurs députés pour être présentés par eux à rassemblée du dix mars prochain qui se tiendra à Sens.

Et avons tous signé le dit Cahier, à l'exception de ceux qui ont déclaré ne le savoir.

Et avant de signer le présent cahier, nous avons, tous habitants assemblés, et d'une commune voix, prié notre dit sieur Curé de célébrer une messe du Saint-Esprit à l'ouverture de l'assemblée des États qui se tiendra à Versailles, messe à laquelle nous assisterons tous, pour demander à l'Esprit Saint de répandre des lumières sur cette noble et illustre assemblée, afin qu'elle réponde aux intentions de notre grand monarque, dont les vues ne tendent qu'au soulagement de son pauvre peuple et à la prospérité de la monarchie ; nous chanterons à cette messe le Domine salvum fac Regem et le psaume Exaudiat, pour la sacrée personne de notre Roi très chrétien, pour laquelle nous sommes toujours prêts à verser notre sang.

Et avons signé.